

MOHAMMED ET AÏCHA : LES SOURCES ISLAMIQUES

Selon le Coran, Mohammed est le modèle de conduite idéal pour les musulmans : « *En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle, pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.* » (Coran 33:21)

L'un des faits les plus troublants à propos du modèle de moralité de l'islam est qu'il a eu une relation sexuelle avec une fillette prépubère de neuf ans, nommée « Aïcha ». Les preuves du mariage de Mohammed avec la jeune Aïcha sont aussi fortes que les éléments de preuve pour à peu près tout autre fait dans l'Islam.

On dispose de nombreuses traditions provenant des sources historiques les plus fiables et authentiques de l'islam nous rapportant que Mohammed demanda le mariage avec Aïcha lorsqu'elle n'était âgée que de 6 ou 7 ans, et qu'il a eu des rapports sexuels avec elle (« consommé » le mariage) lorsqu'elle avait 9 ans :

Sahih al-Bukhari 3896 – Le père d'Hisham a rapporté : « Khadija est morte trois ans avant le départ du prophète pour Médine. Il y est resté environ deux ans, puis il rédigea le contrat de mariage avec Aïcha quand elle était âgée de 6 ans, et il consumma ce mariage quand elle avait 9 ans. »

Sunan Abu Dawud 2116 (ou 2021) – Aïcha a déclaré : « Le Messenger d'Allah m'a épousé quand j'avais 7 ans. Il a eu des relations sexuelles avec moi quand j'avais 9 ans. »

Sahih al-Bukhari 5158 – Urwa a rapporté : « Le prophète a écrit le contrat de mariage avec Aïcha lorsqu'elle était âgée de 6 ans et a consommé son mariage avec elle lorsqu'elle était âgée de 9 ans, et elle est restée avec lui durant neuf ans (c'est-à-dire jusqu'à sa mort). »

Sunan Ibn Majah 1877 – Il est rapporté qu'Abdullah a dit : « Le prophète a épousé Aïcha quand elle avait 7 ans, et a consommé le mariage avec elle quand elle avait 9 ans, et il est décédé quand elle avait 18 ans. »

History of al-Tabari, volume 9, p. 130-31 – Aïcha déclare : « Nous sommes venus à Médine et Abu Bakr a pris ses quartiers à al-Sunh. Le Messenger d'Allah est venu chez nous, et les hommes et femmes ansars se sont rassemblés autour de lui. Ma mère est venue vers moi alors que je me balançais sur une balançoire entre deux branches et m'a fait descendre. Jumaymah, mon infirmière, a pris la relève et m'a essuyé le visage avec de l'eau avant de m'emmener. Quand j'étais à la porte, elle s'est arrêtée pour que je puisse reprendre mon souffle. On m'a ensuite amenée à l'intérieur alors que le Messenger d'Allah était assis sur un lit dans notre maison. Ma mère me fit asseoir sur ses genoux et dit : 'Ce sont tes parents. Que Dieu te bénisse avec eux, et les bénisse avec toi !' Alors les hommes et les femmes se levèrent et partirent. Le Messenger d'Allah a consommé son mariage avec moi dans ma maison quand j'avais 9 ans.

Sahih Muslim 3310 (ou 1422b) – Aïcha a rapporté : « L'apôtre d'Allah m'a épousée à l'âge de 6 ans et j'ai été admise dans sa maison à l'âge de 9 ans. »

Sahih Muslim 3311(ou 1422c) – Aïcha a rapporté que l'apôtre d'Allah l'avait épousée lorsqu'elle avait 7 ans, et qu'elle avait été emmenée chez lui comme épouse lorsqu'elle avait 9 ans, et ses poupées étaient avec elle ; et quand il (le Saint Prophète) mourut, elle avait 18 ans.

Ce dernier hadith, affirmant qu'Aïcha jouait encore avec des poupées quand elle a été emmenée chez Mohammed, est extrêmement important, étant donné que seules les filles prépubères étaient autorisées à jouer avec des poupées, ainsi que les sources islamiques l'affirment :

Sahih al-Bukhari 6130 – Aïcha a rapporté : « J'avais l'habitude de jouer avec des poupées en présence du Prophète, et mes amies aussi jouaient avec moi. Lorsque le Messager d'Allah pénétrait dans ma chambre, elles se cachaient, mais le Prophète les appelait à se joindre à moi et à jouer avec moi. » (Il est interdit de jouer avec des poupées et des images de personnes, mais Aïcha était autorisée à cette époque car elle était une petite fille qui n'avait pas encore atteint l'âge de la puberté.)